



## CONTRAT DE RÉSERVATION

Éleveur : Lydie Gagné-Lecours  
 Chatterie Chamina NEQ #2275425637  
 Saint-Timothée (Valleyfield) Qc J6S 6C9  
[info@chatschaminasiberiens.ca](mailto:info@chatschaminasiberiens.ca)

Acheteur : Nom :  
 Adresse :  
 Téléphone  
 E-mail :

1. Par ce contrat, l'Acheteur se réserve une place sur la liste d'attente de Chatterie Chamina pour l'acquisition d'un chaton de race Sibérien, comme animal de compagnie seulement.
2. L'Acheteur devra soit déboursier un montant total de 2300\$ TTC pour l'acquisition d'un chaton sibérien. Ce prix comprend la stérilisation, 4 vermifugations, 2 doses de vaccins de base, 1 dose de vaccin contre la leucémie féline (felV), la micropuce et l'enregistrement du chaton avec The International Cat Association (TICA) comme Sibérien.
3. Le montant de la réservation est de 300\$, qui sera déduit du prix de vente du chaton. Il doit être payé par virement Interac préférablement. Un reçu sera fourni à l'Acheteur dès l'acceptation du paiement.
4. La place sur la liste d'attente sera réservée à la réception du dépôt.
5. Le dépôt n'est pas remboursable, ni transférable, dans le cas où l'Acheteur changerait d'idée ou voudrait annuler la réservation pour n'importe quelles raisons, sauf dans l'éventualité où l'offre de remboursement proviendrait de l'Éleveur.
6. L'Éleveur avisera l'Acheteur aussitôt qu'il soupçonne un délai d'attente supplémentaire qui excède de 50% celui mentionné à la réservation. Il aura ainsi l'option d'annuler la réservation avec un remboursement du dépôt, s'il juge la nouvelle estimation trop tardive. Cette clause ne s'applique pas dans le cas où l'Acheteur aurait repoussé lui-même volontairement le moment de l'adoption ou que l'Acheteur serait dans l'attente d'un chaton possédant une caractéristique particulière.
7. Si l'Éleveur devenait dans l'incapacité temporaire ou permanente de produire des chatons, ou s'il décide de ne plus en produire pour toute raison, le dépôt sera immédiatement remboursé en totalité à l'Acheteur.
8. L'Éleveur se réserve le droit de conserver un ou plusieurs chatons dans n'importe laquelle de ses portées pour fins de reproduction ou pour substitution en lien avec la garantie.
9. Si l'Acheteur est appelé préalablement à l'adoption à faire un choix de chaton et qu'il n'est pas joignable dans un délai de 3 jours suivant le premier message laissé, ce sera au tour des clients suivants de choisir jusqu'à ce que l'Acheteur se manifeste. À partir de ce moment, il reprend son rang, mais n'aura plus accès aux chatons déjà choisis durant son absence.



10. Si les chatons restant, lorsque l'Acheteur sera invité à choisir, ne correspondent pas à ses désirs, il peut décider d'attendre une prochaine portée, tout en conservant sa place dans la liste d'attente, et ce pour un délai allant jusqu'à un an après le premier report. Après ce délai, s'il n'est toujours pas en mesure d'adopter, le nom de l'Acheteur sera rayé de la liste d'attente et le dépôt conservé par l'Éleveur. L'Éleveur ne peut garantir ni le sexe, ni la couleur des chatons à venir qui seront disponibles, lorsqu'il sera prêt à adopter.
11. Advenant que le chaton choisi par l'Acheteur aurait une malformation, contracterait une maladie, aurait un accident ou décéderait avant la prise de possession par l'Acheteur, trois options lui seraient offertes :
- L'Éleveur rembourse le dépôt de 300\$ à l'Acheteur, ce qui annule le contrat et la demande de réservation
  - Le dépôt est appliqué sur l'achat d'un autre chaton, au choix de l'Acheteur, dans une prochaine portée. Si l'Acheteur choisit de prendre un autre chaton, il devra quand même payer les frais d'achat restant pour le chaton, soit de 2000\$ lors de l'adoption.
  - L'Acheteur conserve son choix de chaton en toutes connaissances de cause. Dans ce cas, la garantie maladie ne s'applique pas aux conséquences directement ou indirectement dues au problème décelé, à moins que ce soit le choix de l'Éleveur d'ajouter une clause spéciale au contrat de vente à ce sujet.
12. Lorsque l'Acheteur est contacté pour prendre un rendez-vous pour l'adoption d'un chaton, s'il n'est pas joignable, deux scénarios sont possibles : 1) Si le chaton a déjà été choisi auparavant par l'Acheteur, l'Éleveur considérera que l'Acheteur ne veut plus du chaton, annulera la vente sans remboursement du dépôt donné et le chaton sera offert à quelqu'un d'autre, lorsque plus de 7 jours après le premier message se sont écoulés. Le nom de l'Acheteur sera donc rayé de la liste d'attente. 2) Si le choix et l'adoption se font en une seule visite, l'Éleveur sera dans l'obligation de passer aux clients suivants et ce qui est prévu au paragraphe 9 s'applique.
13. Le DÉGRIFFAGE des chatons achetés chez Chatterie Chamina est INTERDIT. Si le chat est dégriffé par l'Acheteur, la clause no.3 essai allergie et la garantie maladie, clause no.4, du contrat de vente, ne sont plus honorées par l'Éleveur.
14. L'Acheteur aura droit à une période d'essai pour allergie de 5 jours, selon les conditions du contrat de vente signé au moment de l'adoption.
15. L'Acheteur consent aux clauses inscrites dans le contrat de vente disponible en ligne, sur la page Réserver un chaton, du site internet de Chatterie Chamina. Une copie peut être fournie sur demande. Les clauses du contrat de vente peuvent être modifiées sans préavis, mais avant la conclusion et la signature dudit contrat. La mise à jour la plus récente sera signée lors de l'adoption. Par contre, les clauses inscrites dans ce contrat de réservation prévalent sur celles dans le contrat de vente, si différentes.

**La signature de ce contrat, par l'Éleveur et l'Acheteur, confirme l'acceptation et le respect des conditions stipulées dans ledit contrat, par les deux parties. Une copie par scan ou photo, envoyée par fax ou par email est considérée comme originale.**

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_  
Éleveur

Signé à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_  
Acheteur